

Communiqué de presse du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux au 8, route des Artifices, le jeudi 17 juillet 2003.

A l'issue de cette réunion le gouvernement a adopté deux projets de délibération du Congrès, cinq délibérations du gouvernement et quarante sept arrêtés.

Les travaux du gouvernement ont porté, notamment, sur les points suivants :

- **Formation professionnelle**

- 1) Dans le cadre de la refonte et du redéploiement de la politique de formation professionnelle, le gouvernement propose au Congrès la création d'un Comité Consultatif de la Formation Professionnelle de Nouvelle-Calédonie. Cette instance consultative et partenariale permettra aux organisations professionnelles et syndicales de donner leurs avis sur les grandes orientations de cette politique sous l'angle, d'une part de leur adéquation avec les besoins de développement économique et du progrès social et, d'autre part de leur cohérence et de leur coordination.
- 2) Afin de faciliter la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle, le gouvernement a habilité son président à passer une convention avec l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A.)

L'A.F.P.A., organisme national, expert des domaines de l'ingénierie pédagogique, de l'orientation et de l'évaluation professionnelles et de la certification, apportera son appui technique à l'amélioration du dispositif de formation en Nouvelle-Calédonie.

L'Etat (Ministère de l'Outre-Mer) contribuera au financement de cette collaboration.

- **Cyclone Erica**

Le gouvernement a adopté une nouvelle série de mesures d'indemnisation en faveur des particuliers, des agriculteurs et des communes victimes du cyclone Erica.

Il a, en particulier, procédé à une première répartition des crédits votés par le Congrès et attribués par la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'aider les communes sinistrées pour la réparation des dégâts aux établissements scolaires.

- **Fonction publique**

Le gouvernement a adopté les arrêtés fixant la liste des corps ouverts à l'intégration dans le cadre des mesures exceptionnelles d'intégration des contractuels adoptés par le Congrès, le 11 juin dernier.

- **Prix du gaz**

Le gouvernement a procédé à la révision semestrielle du prix du gaz butane.

Le prix est en baisse puisqu'il passera, pour la bouteille T13 à usage domestique, de 2180 fcfp actuellement à 2150 fcfp à compter du 1^{er} août

- **Mesures individuelles**

M. Georges Naturel a été nommé directeur des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres de la Nouvelle-Calédonie.

Melle Sophie Garcia a été nommée chef du service des collectivités locales des établissements publics de la direction du budget et des affaires financières.